

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration								
Date de réception	Dossier comple	et le	N° d'enregistrement					
	1. Intitulé du pro	ojet						
VOIE DE CHANTIER ET F	VOIE DE CHANTIER ET PONT - ACCES MALGACHES EST							
2. Identi	fication du maître d'ouvra	ge ou du pétitionna	ire					
2.1 Personne physique		THE REAL PROPERTY.						
Nom	Prénom							
		and and the party						
2.2 Personne morale	0511011115							
Dénomination ou raison sociale	SEMSAMAR							
Nom, prénom et qualité de la personne								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 13131316111111	RCS / SIRET $13 13 13 15 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 $							
Joianez	à votre demande l'ann	exe obligatoire n°	21					
	3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du pr	rojet au regard des :	seuils et critères de la rubrique					
- 6°d	- Création d'environ &	30 ml de voirie (vo	oie de chantier)					
- 7°	 Création d'environ 630 ml de voirie (voie de chantier) Création d'un pont d'une portée de 16 mètres 							
	ordanori a dir porii e	a one penee de re	Thenes					
	 Caractéristiques généro 	ales du projet	以 1995年 1995					

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La voie de chantier d'une longueur d'environ 630 mètres permettra d'accéder à la zone Malgaches Est depuis l'avenue Paul Castaing, entre le collège Paul Jean Louis et le lotissement des Sables Blancs. La voie présentera une largeur de 7 mètres avec un revêtement en grave et bicouche. Des fossés de collecte des eaux pluviales seront réalisés de part et d'autre du remblais.

Elle franchira une crique (affluent de la crique des Malgaches) via un pont d'une portée de 16 mètres de large. Le pont est dimensionné pour assurer une transparence hydraulique pour un débit centennal. Deux ouvrages composés de 3 buses de diamètre 800 permettront l'écoulement des eaux dans le lit majeur de la crique. La chaussée aura une cote supérieure à la cote centennale (d'après le projet de PPRi), le pont aura une garde de 60 cm au-dessus de cette cote centennale.

Les travaux comporteront également l'amenée du réseau Haute Tension.

4.2 Objectifs du projet

La voie de chantier permettra l'accès à la zone Malgaches et l'aménagement de cette zone. Sont prévus sur cette zone :

- la réalisation d'un lycée sur une emprise d'environ 6 ha par la Région Guyane
- la réalisation d'un lotissement comportant environ 250 logements par la SEMSAMAR sur une emprise de 7 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation des travaux est programmée pour le 4ème trimestre 2015.

Les travaux comprendront la réalisation du pont, les terrassements et l'empierrement de la voie, la pose d'un câble enterré pour l'amenée de la Haute Tension ainsi que la réalisation d'un transformateur.

Les eaux pluviales seront collectées par des fossés, des dispositifs filtrants seront réalisés en phase chantier pour empêcher les rejets de matières en suspension dans la crique.

Les ouvrages hydrauliques sont dimensionnés pour assurer la transparence hydraulique.

Il est prévu une revégétalisation des berges du cours d'eau au niveau des zones impactées.

La déforestation au droit de la voie concerne de la végétation de repousse et de friche (Cf étude BIOTOPE ci-jointe), en effet, la zone a été complètement déforestée (y compris la crique) en 2012 lors de la création d'abatis (non autorisés).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voirie de chantier sera entretenue par la SEMSAMAR durant toute la période d'utilisation. A terme, cette voie sera viabilisée et revêtue et rétrocédée à la commune de Saint Laurent du Maroni.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
La voie de chantier et le pont sont soumis à la procédure de déclaration au titre des articles R.214-1 et suivants du Code de l'environnement. Le dossier de déclaration a été déposé en juin 2015 et est en cours d'instruction.								
Le lycée et le lotissement seront chacun soumis à déclaration ainsi qu'à la procédure cas par cas qui statuera								
sur la nécessité de réaliser une étude d'impact.								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli								
Déclaration								
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les u	nités de me	esure utilisées			
	rs caractéristiques		1 101	Valeu				
 - Assiette foncière - linéaire de voirie crée - pont 		3 ha viron 630 m rtée 16 m, largeur 11 m						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°_	_'_"_	Lat ° _	_'_"_			
Secteur des Malgaches Est à Saint-Laurent-du-Maroni	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long. <u>54</u> ° (00' <u>52" O</u>	Lat. <u>5</u> ° _				
	Saint-Laurent-du-Maroni							
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?								
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programi				Dui X	Non			
Si oui, de quels projets se compose le				501	Non			
- Construction d'un lycée - Régior - Lotissement (250 logements env	n Guyane							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensibil	ité env	rironnementale de la zone d'implantation envisagée					
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
Sur l'emprise de la voie, on trouve une végétation composée de friches, un petit cours d'eau (largeur 8 mètres environ), quelques habitations (illégales) et un sentier.								
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	Non				
d'approbation : Précisez le ou les	Le PLU a été approuvé en date du 19 mars 2012. Il a été arrêté par le conseil municipal le 11 mars 2013 et approuvé le 08 octobre 2013. Dans le PLU approuvé de la commune, le terrain d'assiette de l'opération est classé en majorité en zone UBb. L'extrémité Nord du projet est classée en zone 1AUa.							
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docun	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui	Non				
5.2 Enjeux environnementau: Complétez le tableau suivan http://www.developpement	it, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le	site internet				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		-0						
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une		X						

d'élaboration?

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	PPR - Inondation non approuvé. Le projet respecte les préconisations formulées dans le projet de PPRi (aménagements au-dessus de la cote casier, transparence hydraulique pour une crue centennale).
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines of	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Déblais utilisés en remblais
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Remblais d'apport latéritiques
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Les zones impactées par le projet ont été entièrement défrichées en 2012. Le projet prévoit la restauration de la crique par de la revégétalisation et aura donc un impact positif sur la biodiversité (restauration de la continuité écologique au droit de la crique).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risques d'inondation Le projet prévoit des mesures de prévention des risques adaptées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet sera générateur de nuisances sonores dues au trafic sur la voie de chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales de la chaussée seront collectées et évacuées dans la crique. Des dispositifs de filtration seront mis en place pour empêcher les rejets de matières en suspension.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		destruction d'habitations illégales

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou

	8. Annexes							
8.	.1 Annexes obligatoires							
Objet								
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	Х						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x						
8.	.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire							
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le arties auxquelles elles se rattachent	∋s						
	Objet							
An	nnexe 6 : Etude d'impact faune-flore lot. Malgaches Est, BIOTOPE, nov. 2012							
	-							
	9. Engagement et signature							
Je	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
	Fait à Mahorery 1e, 12/08/15							
	Pour la Oyecrace :							
S	et par delegation SEMSAMAR							
	Patric Office General Tenda							
	Directeur d'Algence)7851 MATO							